Zeitschrift: Monuments vaudois

Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine

Band: 9 (2019)

Artikel: Intérêt architectural et contextuel en jeu dans la conservation des tissus urbains non monumentaux : l'exemple de l'îlot Fabre à Lausanne (démoli en 1939)

Autor: Haddadi, Roshanak

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1053319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Intérêt architectural et contextuel en jeu dans la conservation des tissus urbains non monumentaux

L'exemple de l'îlot Fabre à Lausanne (démoli en 1939)

Roshanak Haddadi

La *tabula rasa* en 1939 de l'îlot Fabre, jadis situé au pied de la Cathédrale de Lausanne, s'inscrit parmi les démolitions successives qui ont eu lieu au XXe siècle et qui ont affecté fondamentalement l'équilibre formel et fonctionnel de la Cité **(fig. 1)**. En 1803, le départ des Bernois du Pays de Vaud permet la fondation d'un système démocratique dont le siège demeure à la Cité de Lausanne. Avec son château et sa salle du Grand Conseil, la Cité devient le cœur politique du canton. L'État de Vaud annexe ensuite plusieurs bâtiments entre le Château Saint-Maire et la Cathédrale, ce qui lui permet, jusque dans les années 1950, de s'attribuer la quasi-totalité du tissu bâti. Ayant pour but de donner un visage global prestigieux au siège du gouvernement, les démolitions successives s'attachent à conserver les bâtiments monumentaux en sacrifiant les logements modestes.

> L'âme qui médite,
> le cerveau qui pense,
> et la volonté qui dirige,
> voilà ce qui, pour nous, symbolise ce qu'on nomme la vieille Cité [1].

Par cette personnification de la Cité (la Cathédrale [âme], l'Ancienne Académie [cerveau] et les bâtiments de l'État, notamment le Château Saint-Maire et la salle du Grand Conseil [volonté]), nous pouvons remarquer que les habitants et leurs logements ne sont plus censés participer à la vie de cette vieille colline. La démolition des immeubles d'habitation de l'îlot Fabre, propriété de la Ville, participe à libérer de plus en plus la Cathédrale des « méchantes bicoques » [2] qui l'avoisinent alors.

L'histoire de la démolition de la rangée des immeubles d'habitation de l'îlot Fabre étant largement méconnue, notre étude souhaite retracer les circonstances de sa *tabula rasa* avant son terrassement (1934-1939).

LA DÉMOLITION

Répondant à une observation de la commission de gestion pour l'exercice 1934, la Municipalité de Lausanne propose au Conseil communal la démolition des immeubles de l'îlot Fabre compris entre la rue Pierre-Viret, la rue Curtat (anciennement rue Fabre) et l'ancienne rue de la Cathédrale **(fig. 2)** [3]. Cette décision est motivée autant de la part de l'administration publique que de celle des citoyens par une volonté forte de raser les logements vétustes. Mis à part des raisons évidentes de salubrité, ce projet est justifié auprès de l'opinion publique par des questions d'amélioration de la circulation, mais aussi d'esthétique : dégager la vue sur la Cathédrale. Le projet est achevé au milieu de vives controverses dont on retrouve l'écho dans la presse de l'époque.

Avant d'être démolis, les immeubles en question étaient habités par des personnes généralement âgées et de situation très modeste, ne payant qu'un loyer minimal [4]. Entre 1904 et 1911, la commune de Lausanne avait déjà acheté ces immeubles, notamment dans le but de les démolir, vu leur état de vétusté. En outre, elle s'appuyait sur la nécessité de dégager l'extrémité ouest du pont Bessières, dont la construction est achevée en 1910, et l'entrée de la rue Pierre-Viret, percée durant cette même année.

1 *Réaménagement après la démolition de l'îlot Fabre, 1940 (MHL, photo Rodolphe Heutger).*

La conséquence de cette démolition, à savoir le dégagement de la Cathédrale, ouvre des débats sur l'avenir du projet. Les adversaires de l'idée d'ouvrir la vue sur le monument prétendent que la disparition de ces maisons porterait préjudice à son esthétique.

Les paragraphes qui suivent retracent et analysent les principaux arguments mis en avant par les défenseurs et les adversaires du projet.

2 *Plan de situation de l'ancien l'îlot Fabre. Assemblage des extraits du plan cadastral Melotte (fol. 3 et 5), 1727 (AVL).*

HYGIÈNE PUBLIQUE À L'ORDRE DU JOUR

Lors des débats sur cette démolition, tout le monde est unanime sur un point : les immeubles, pour la plupart tombés dans un état misérable, ne sont pas de nature à susciter de regrets **(fig. 3-5)**[5]. De ce point de vue, le projet a été salué par les citoyens autant que par l'administration communale.

La question de l'insalubrité de certains logements de la Ville avait attiré, pendant plus d'un demi-siècle, l'attention de l'opinion publique, en provoquant des critiques. En 1893, le Conseil communal charge la Municipalité de procéder à une enquête – dite « enquête Schnetzler »[6] – sur les conditions de logement. Les résultats ont servi à identifier les immeubles destinés à être démolis, dont les « immeubles antihygiéniques »[7] de l'îlot Fabre. Sur ce point-là, les décideurs et les citoyens partagent le même avis.

3 *L'îlot Fabre depuis la place de la Cathédrale, 1938 (MHL, photo Charles Gerber).*

4 *Angle sud-ouest de l'îlot Fabre. La surface de la rue qui amène à la Cathédrale et qui longe la face ouest de l'îlot en question fut jadis occupé par un îlot étroit, racheté entre 1873 et 1881 à divers propriétaires par l'État de Vaud, puis démoli. La rue ainsi créée perd à son tour, entre 1886 et 1895, la plupart des maisons qui la bordaient à l'ouest, appuyées au canal des égouts de la Cité. De toute cette rangée, il ne reste que l'élément supérieur, incorporé maintenant à l'ancienne maison Gaudard (MHL, photo Hippolyte Chappuis, 1938).*

5 *Façades orientales de l'îlot Fabre, 1938 (MHL, photo Emile Lüscher).*

CIRCULATION : VISION ET ACCÈS

Au début du XXe siècle, l'urbanisation de la partie basse de la Cité, ou ancienne Cité-Dessous, a radicalement modifié le rapport de la Cathédrale avec le réseau piétonnier qui l'entourait. Sur le plan Molette, nous pouvons distinguer deux types de parcours autour du monument **(fig. 6)** :

1. La rue Cité-Devant et la rue Cité-Derrière : initialement, ces deux artères principales de la Cité n'étaient pas arrêtées par la Cathédrale. La rue Cité-Derrière, dérivée de l'ancien cloître, contournait l'abside ; la rue Cité-Devant passait à travers la Cathédrale à la hauteur de la Grande Travée, séparée de la nef[8].
2. La rue Saint-Etienne et la rue Publique montaient de l'hôpital Notre-Dame jusqu'à la place de la Cathédrale, amenant à ce qui était autrefois l'entrée principale du monument[9].

L'accès à la Cathédrale se modifie déjà au début du XVIe siècle, lorsque l'entrée se fait plutôt par le côté ouest (le portail Montfalcon), que par celui au sud (le Portail peint, entrée initiale, voir **fig. 7**).

En outre, la construction du pont Bessières et la percée de la rue Pierre-Viret, au début du XXe siècle, bouleversent complètement le système de voirie primitive. Désormais, ce monument est admiré non seulement par les piétons qui gravissent la colline, mais aussi par les passagers des véhicules qui le contournent **(fig. 8)**. Implanté au sud de la Cathédrale, l'îlot Fabre devient ainsi un obstacle visuel

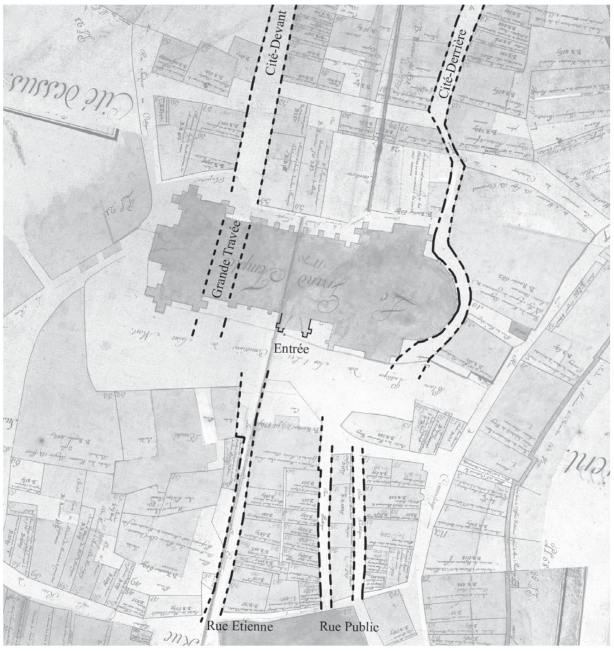

6 *Système de la voirie primitive autour de la Cathédrale par rapport à son entrée initiale. Assemblage des extraits du plan cadastral Melotte (fol. 3 et 5), 1727 (AVL).*

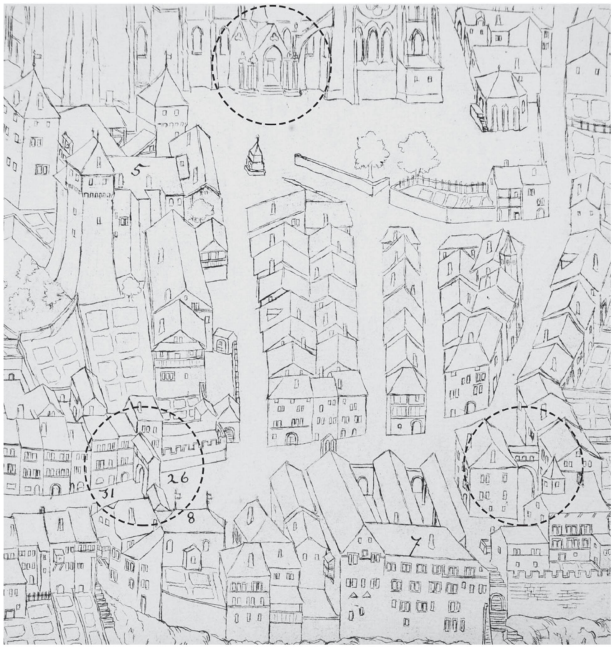

7 *Rapport entre l'entrée initiale de la Cathédrale avec les îlots et les rues situés au sud de celle-ci et les portes de la Cité-Dessous. Détail de la reproduction du plan Buttet (1638) par Ch. Vuillermet, 1896 (MHL).*

pour ce dernier groupe. En outre, depuis la Réforme, la Cathédrale de Lausanne, comme l'explique Sylvain Malfroy[10], commence à perdre ses dépendances contextuelles et devient plus un objet d'art, qui peut être apprécié de loin, qu'un représentant de la vie liturgique lausannoise, qui devrait être compris dans le tissu bâti. C'est dans ce contexte de besoin en matière de circulation et de recherche esthétique que la démolition de l'îlot Fabre est vivement souhaitée par les défenseurs du projet de démolition.

LE CADRE LÉGAL EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

La loi en faveur de la protection du patrimoine en vigueur au début du XXe siècle est celle adoptée en 1898, qui s'applique en particulier à la « conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique ». Aucune base légale n'existe alors pour protéger les édifices anciens qui ne possèdent pas de valeur monumentale. Les immeubles de l'îlot Fabre, n'étant pas classés comme monuments historiques, ne peuvent pas bénéficier de la protection de cette loi. En outre, le règlement communal sur la construction de 1911, qui contient une définition de « zone de la Cité », et cela dans le but de conserver le caractère général du quartier de la Cité, ne concerne que les reconstructions et les transformations ; il n'y a pas d'article qui se rapporte aux démolitions qui aboutissent à la disparition d'un bout du tissu urbain. La démolition de l'îlot Fabre ne constitue donc pas une violation des règles. Se rajoutent à cela les énoncés de la Charte d'Athènes de 1933, qui confirmaient et encourageaient une telle intervention…

L'APRÈS DÉMOLITION

Lors des travaux de démolition (début en avril 1938), il restait encore un sujet épineux qui n'avait pas encore été traité : celui de l'aménagement de la surface libérée. La question qui se posait était de savoir si, à l'emplacement des immeubles rasés, on allait reconstruire des immeubles ou aménager un jardin, idée prônée par la Charte d'Athènes, adoptée lors du IVe Congrès international d'architecture moderne (CIAM) en 1933 sous l'égide de Le Corbusier :

> La destruction de taudis à l'entour des monuments historiques fournira l'occasion de créer des surfaces vertes : il se peut que [cela] détruise une ambiance séculaire, une chose regrettable mais inévitable. On profitera de la situation pour introduire des surfaces vertes. Les vestiges du passé y baigneront dans une ambiance nouvelle […][11].

La population allait très tôt devenir sensible à cette ouverture visuelle : certains redoutent que la démolition des immeubles ne vienne modifier fâcheusement la silhouette de la Cathédrale.

Le Conseil communal et la Municipalité décident de reporter le traitement de cette question à plus tard, lorsque les travaux de démolition seront achevés : une fois l'îlot rasé et la place devenue nette, il sera possible de se rendre compte de ce qu'il conviendra de créer à cet emplacement. Entretemps, la presse lausannoise préparerait le terrain pour les échanges d'opinion entre les citoyens intéressés, les experts et les autorités de la Ville [12]. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons donner un aperçu des arguments parus dans les journaux.

Les adversaires du projet de dégagement de la Cathédrale défendent particulièrement l'intérêt contextuel de cette rangée d'immeubles et le caractère médiéval du tissu urbain. Dans leurs discours, nous pouvons reconnaître l'influence de l'ouvrage principal de l'urbaniste autrichien Camillo Sitte, qui propose que la ville devrait se développer en mettant l'accent sur l'esthétique de l'observation. La traduction de son livre *L'Art de bâtir les villes* par l'architecte genevois Camille Martin en 1902 vient appuyer les thèses des détracteurs d'un urbanisme aberrant. Sitte y met en évidence entre autres les traits caractéristiques de la place médiévale. Pour lui, un projet d'urbanisme devrait se baser sur l'analyse formelle et historique du développement des villes historiques. L'étude de Sitte suggère que l'appréciation des églises gothiques ne peut se faire que par une perspective fermée sur ces monuments. Les immeubles autour du monument possèdent donc une position symbolique. Sitte révèle avec ses dessins et ses analyses qu'il existe dans les villes médiévales une interdépendance entre les monuments et les maisons modestes environnantes, qui crée un équilibre.

Il convient cependant de relever que même si ces raisonnements étaient justifiés et acceptés par les décideurs, cela n'aurait pas nécessairement sauvé l'îlot, puisque de nouvelles constructions auraient pu reconstituer le tissu perdu.

Ces analyses viennent donc enrichir les arguments des adversaires du projet, qui sont persuadés que les immeubles de l'îlot Fabre servent à marquer l'échelle des valeurs aux alentours de la Cathédrale. Aussi la grâce des contreforts du monument est-elle perceptible quand ce dernier est vu à travers une ruelle qui lui est perpendiculaire. « Une fois la vue dégagée, ces contreforts deviennent plus étranges qu'élégants » [13].

L'idée de conserver les valeurs symboliques du tissu médiéval n'est cependant pas partagée par tous les experts. Parmi ceux-ci, il convient de citer les propos d'Edmond Virieux, architecte et alors premier chef du Service d'urbanisme de la Ville [14] :

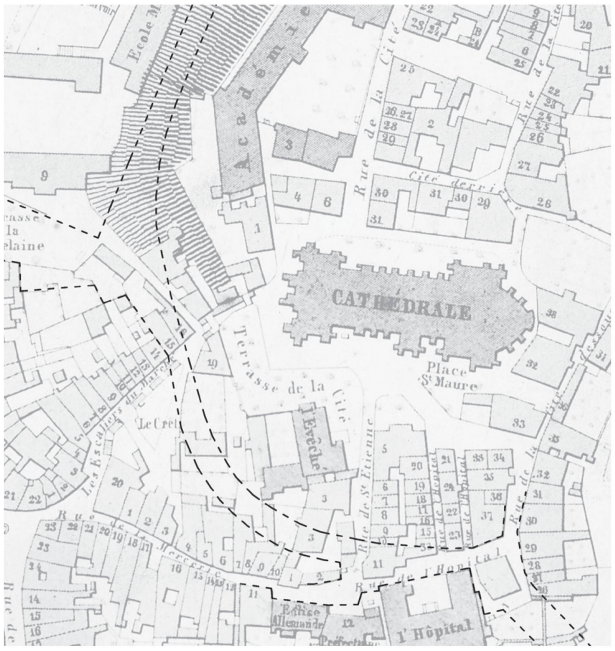

8 *Construction du pont Bessières et percement de la rue Pierre-Viret dans le tissu de la Cité-Dessous ; réaménagement du réseau piétonnier. Détail du plan de Lausanne, 1854 (AVL).*

> En matière d'urbanisme, il ne faut pas établir des lois strictes. Il n'y a pas de règle absolue. La règle, c'est de bien faire. On dit que les cathédrales qui ont été dégagées ont perdu de leur cachet. […] Les cathédrales qui n'ont pas une belle façade gagnent à être entourées. Et la façade est souvent une des moins belles parties d'une église gothique. Il est difficile par exemple d'harmoniser les tours avec la façade. D'autre part, on commence à construire les églises par le cœur. Aux moments où on arrive aux façades, on est déjà fatigué, souvent on n'a plus les ressources nécessaires pour terminer l'œuvre aussi bien qu'on l'a commencée. Ainsi donc, si l'église n'est pas bien construite, le « dégagement » ne sera pas heureux [15].

Par ce propos, Virieux remarque en effet que l'aménagement de la surface libérée à l'emplacement de l'ancien îlot Fabre est du ressort de l'urbanisme et nécessite une approche individuelle, dans laquelle les solutions proviendraient de l'étude de la situation en place. Ce projet nécessite, selon lui, l'engagement d'*urbanistes* en tant qu'*experts* en la matière [16]. Il faut noter que c'est durant ces années-là que la profession d'urbaniste se constitue. Virieux prétend ainsi délimiter les contours de ce métier qui était mal défini jusqu'alors, en recherchant une place privilégiée pour ses acteurs et pour lui-même :

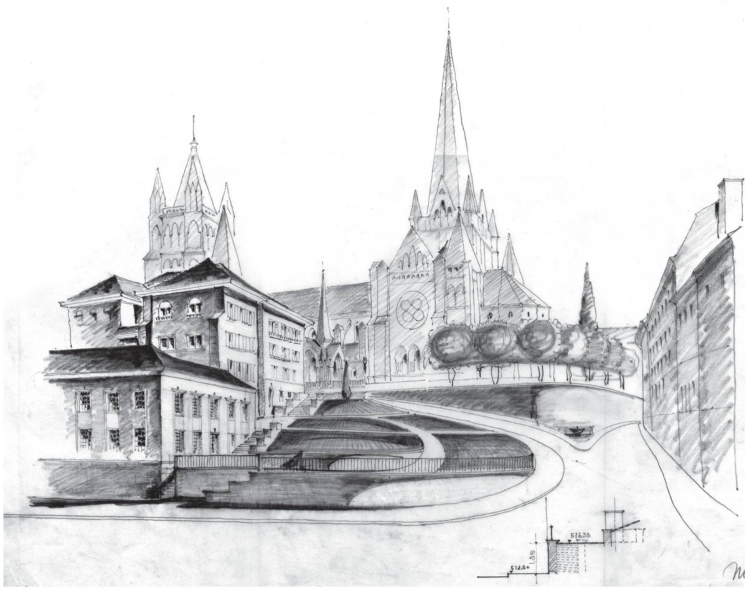

9 *L'îlot Fabre et le transept sud de la cathédrale (MHL, carte postale, vers 1930).*

10 *Projet proposé par l'architecte du plan d'extension de Lausanne pour l'aménagement de l'îlot rue Fabre, juin 1939 (AVL).*

> Ce qui manque le plus à Lausanne, […] c'est un urbaniste auquel on accorde une certaine liberté. Un urbaniste capable est, en effet, seul compétent pour prendre des décisions utiles. Il faudrait dès lors lui faire confiance et lui laisser une très grande latitude, l'autorité politique[17] ne devant intervenir qu'au point de vue financier[18].

C'est selon les mêmes principes que l'architecte Marc Piccard, formé comme Virieux à l'École polytechnique fédérale de Zurich[19], démontre avec l'appui d'arguments fondés sur l'analyse morphologique de l'environnement de la Cathédrale, que la reconstruction des bâtiments rasés serait une erreur :

> Admettons qu'une cathédrale gothique a besoin des maisonnettes autour d'elle, qui donnent sa base à l'image de la cathédrale, mais on aurait tort de faire d'un sage principe une recette de cuisine applicable à toutes les cathédrales. Étant implantées sur la pente de la colline, ces maisons cachent la Cathédrale, au lieu de servir de base[20].

Ce monument est donc selon Piccard exclu des principes de Sitte.

La question du dégagement demeure toujours sans réponse ; face à ce problème, Jean Peitrequin, ingénieur civil[21] et conseiller communal, élabore une idée réconciliatrice : pour conserver le caractère gothique de la Cathédrale et « pour ne pas faire une sorte de grandiose bijou d'architecture posé sur un plateau nu », mais aussi pour concilier les idées des urbanistes modernes avec celles des défenseurs de la sauvegarde du caractère du tissu médiéval, il propose de créer à la place des bâtiments démolis un jardin en terrasse, pour n'accomplir « ni une œuvre sacrilège, ni une erreur d'urbanisme »[22].

Cette solution, prônée du reste par la Charte d'Athènes qui préconise l'introduction d'espaces verts dans des tissus anciens à forte densité, trouve toutefois des adversaires. Les critiques portent sur le fait que ce jardin est « arbitrairement planté en cet emplacement où rien ne l'appelle », avec ses arbres et leur « caractère artificiel et inattendu » qui « n'ont pas de raison d'être… au cœur de la Cité, en un lieu où ils ne seront disposés ni en parc, ni en avenue »[23]. Une opposition qui est également justifiée par la même Charte, où il est précisé que

> les nouvelles surfaces vertes doivent servir à des buts nettement définis : contenir les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse ou tous bâtiments d'usage communautaire, rattachés intimement à l'habitation[24].

Parmi les solutions conciliatrices, outre l'idée de planter des arbres, nous pouvons mentionner la proposition

d'Eugène Bron, ancien architecte de l'État[25]. Nous allons mettre en évidence les points saillants de son discours.

Il admet la nécessité d'améliorer le quartier en démolissant les taudis, tout en précisant que « la rose ne demande pas du tout à être vue de loin » **(fig. 9)**. À cet effet, il propose la construction d'un petit bâtiment affecté à un domaine du service public, donnant comme exemple l'École de dessin qui est, d'après lui, mal logée à la Cité. Cette solution peut être justifiée au regard de la situation analogue de la Maison Gaudard, qui fait face au portail peint de la Cathédrale et qui couronne l'îlot voisin, à gauche de l'ancien l'îlot Fabre. Ainsi, un nouvel établissement pour l'École de dessin aurait pu assurer la continuité d'implantation des locaux universitaires et académiques, qui descendaient depuis l'Ancienne Académie jusqu'au pavillon Levade.

Pour réaliser ce qu'il propose, il préconise la construction d'un petit bâtiment qui empiète de peu sur la rue de la Cathédrale, car, selon lui, cette rue ne doit pas être totalement supprimée : « [elle] donne au promeneur le désir de s'approcher davantage pour admirer de plus près le monument »[26].

Finalement, dans son communiqué du 7 juillet 1939 au Conseil communal, la Municipalité se prononce sur ce sujet en expliquant que « la démolition ne nuit en aucune façon à l'esthétique du quartier. La reconstruction d'un édifice à cet emplacement n'est donc plus envisagée ». Elle propose que la surface obtenue soit semée de gazon sur lequel seraient plantés quelques arbustes, « où pourraient éventuellement être disposés des éléments d'architecture provenant de la Cathédrale » **(fig. 10)**. C'est ainsi qu'on a choisi de laisser l'espace inoccupé, tel que nous le voyons encore de nos jours.

INTÉRÊT ARCHITECTURAL ET CONTEXTUEL DANS L'OPTIQUE DE LA CONSERVATION DE TISSUS URBAINS

En ce qui concerne les intérêts pour la sauvegarde du cadre bâti des monuments, nous en avons distingué deux types : architectural et contextuel. D'un côté, c'est la construction elle-même dans sa matérialité et sa présence physique qui est prise en considération ; de l'autre, c'est sa disposition par rapport au reste du tissu dans une zone donnée qui compte. Ce dernier aspect met en jeu le statut urbain et symbolique d'un groupe architectural ; celui-ci peut être remarquable sans que le soit forcément son architecture et, à l'inverse, l'architecture peut présenter de l'intérêt sans que ce soit le cas pour sa situation dans le tissu urbain.

INTÉRÊT ARCHITECTURAL

Dans le cas de l'îlot Fabre, nous avons vu que les arguments en faveur du dégagement de la Cathédrale, mais également ceux contre, partagent une vision commune : les immeubles de l'îlot sont dépourvus de valeur architecturale. Les termes employés pour décrire les bâtiments révèlent une attitude négative à leur égard : on parle de « mauvais immeubles » et de « méchantes bicoques » qui sont « laides, très vieilles, mais nullement anciennes »[27], « sans valeur »[28], « sans intérêt »[29] ; des constructions qui sont « modestes », « de nature à [n'] inspirer aucun regret »[30]. Ces citations stimulent les réflexions suivantes :

1. D'après l'opinion publique, les immeubles de l'îlot ne feraient pas référence à un moment particulier de l'histoire lausannoise, voire ils n'auraient pas une place dans l'histoire. De ce fait, ils seraient donc dépourvus de valeur historique, tout en manquant de se conformer aux normes hygiéniques et aux standards de confort de l'époque (« très vieilles, mais nullement anciennes »).
2. L'étiquette d'« immeubles modestes, dont la disparition n'inspire aucun regret » porte à s'interroger sur le rapport entre la modestie d'une construction et l'intérêt pour sa conservation : est-ce qu'un immeuble « modeste » dans le tissu ancien est totalement dépourvu d'intérêt de conservation ?[31]

Le terme « modeste », du latin *modestus*, possède deux sens. Il qualifie d'une part ce qui est « sobre, modéré, proprement mesuré », ce qui « évite les excès » ; et d'autre part ce qui est « de peu d'importance, de petite dimension, pauvre »[32]. Ce que l'on entend par le terme « modeste » dans les discussions sur l'îlot Fabre, implique par déduction le deuxième sens du terme : « de petite dimension », donc non monumental et par-là sans intérêt. Dans le premier sens, modeste ne signifie pas celui qui se contente du minimum, mais celui qui s'enrichit de la « juste mesure ». Le sens de « posséder de justes mesures » implique une dimension nécessairement locale, car les mesures en architecture – surtout en matière de logement – ont des relations étroites avec le lieu, et cela à différentes échelles. Sans posséder de grandes significations culturelles et spirituelles, ces immeubles ont leurs propres modes d'occupation du sol et de l'espace, leurs dimensions du privé et du public, le rapport entre ces deux sphères, et tout ce qui définit les mesures de la vie de ces immeubles **(fig. 11)**. Paradoxalement, la modestie dans ce sens-là semble très difficile à atteindre :

elle nécessite une connaissance approfondie des mesures de la vie locale. La modestie, dans sa capacité à donner corps au souci d'appropriation de la mesure par rapport aux éléments et aux êtres, relève de la réalité objective des mesures, qui s'exprime, quant à elle, par nature, plus dans des œuvres mineures que monumentales.

Cette valeur n'est généralement pas associée – contrairement à la valeur historique – au matériau. La matérialité objective n'est donc pas signifiante. C'est pour cette raison que les constructions de valeur modeste – en majorité des logements – font régulièrement l'objet de reconstructions au cours du temps. À la différence des monuments historiques, qui sont des points fixes dans la dynamique urbaine et ont une valeur contextuelle et architecturale à conserver, ces objets modestes ont leurs propres vies et leurs destins. En d'autres termes, et pour reprendre l'idée de la sociologue française Nathalie Heinich, les immeubles de l'îlot Fabre possèdent un caractère « typique ». Alors que la stratégie de la conservation des années 1930 se base sur la logique de l'*unicum* – œuvre unique, exceptionnelle et rare, soit « monument historique » dans le sens original du terme – l'objet typique cumule les caractéristiques de sa série[33]. Par-là, sa valeur réside justement dans sa capacité à se fondre dans la masse, à ne pas se détacher des autres objets de même type.

C'est ainsi que la question de la conservation des immeubles *modestes* et *typiques* de cet îlot pour sauvegarder ses valeurs architecturales n'a soulevé aucun intérêt.

11 *Vue d'une vieille maison à avancée polygonale et balcon en bois à la rue Louis-Curtat (Jean-Pierre-Samuel Naef, Maison de la rue Fabre, lavis sépia sur papier, vers 1825, MHL).*

INTÉRÊT CONTEXTUEL

La réflexion sur la question de l'intérêt contextuel des monuments a déjà fait couler beaucoup d'encre. Cependant il n'est plus à démontrer qu'un grand monument voit sa valeur augmenter de par son contexte visuel et spatial et parmi les masses où il a pris naissance. Ce que cette étude a tenté de mettre un peu plus en lumière est que, dans le cas de la Cathédrale de Lausanne, l'intérêt contextuel de ce groupe d'immeubles ne se situe pas seulement en termes visuels, mais aussi en termes d'approche et d'accès au monument. La morphologie des rues tisse un lien avec l'entrée de la Cathédrale et non pas avec son volume en tant qu'objet. L'entrée de la Cathédrale ayant déjà été déplacée de la face sud au côté ouest et le bâtiment lui-même ayant perdu avec la Réforme sa vie liturgique initiale, les immeubles qui l'entourent – dont ceux de l'îlot Fabre – et les chemins qu'ils dessinent ont par conséquence aussi perdu leur raison d'être initiale dans leur position par rapport à la Cathédrale.

En ce qui concerne l'intérêt visuel à ne pas dégager la Cathédrale, la construction de bâtiments à la place de ceux démolis à échelle réduite semblait intéressante – telle était notamment la proposition d'Eugène Bron en faveur de la construction de l'École de dessin. Cependant, comme nous l'avons vu, l'idée prônée par la Charte d'Athènes d'introduire des espaces verts dans des tissus anciens ayant subi une démolition, gagne le débat.

De plus, d'après l'opinion publique, les édifices de l'îlot Fabre ne contribuent en rien à la beauté de la Cathédrale[34] : « les immeubles issus des surélévations du XIXe siècle qui, en outre, n'accompagnent ou n'épaulent la Cathédrale que dans une mesure qui n'a guère de quoi nous remplir de fierté »[35]. Pour toutes ces raisons, la disparition des bâtiments de l'îlot Fabre, tant du point de vue des valeurs architecturales que de celui des valeurs contextuelles, se trouve justifiée aux yeux des citoyens et des décideurs de l'époque et au nom de la circulation « moderne ».

NOTES

1 BGC, 1927, tome 1, séance du 27 juin 1927, p. 122.

2 Jean Peitrequin, in *FAL*, 30 mars 1938.

3 Adopté par le Conseil communal le 28 juin 1938.

4 *La Revue*, 1er juillet 1937.

5 À notre connaissance, ni l'Association du Vieux-Lausanne, ni celle des Amis de la Cité ne s'opposent à ce projet. Cette dernière approuve la Municipalité dans son point de vue et se trouve satisfaite de ce projet (AVL, P290, carton 28, lettre du 23 mai 1938). Pourtant, un des habitants de l'îlot s'oppose à la démolition, en donnant une brève esquisse de l'espace intérieur de sa maison et en basant son discours sur les « qualités intrinsèques des vieilles et solides maisons, […] très sec, proprement entretenu, [avec] murs de pierre, épais et solides ». En outre, il met les maisons de l'îlot en opposition avec les maisons « modernes » à la mode à l'époque, qui sont selon lui de « trop légères cages ». L'opposition n'a été ni acceptée ni valorisée auprès de la Municipalité (*Le Droit du Peuple*, 12 mars 1938).

6 L'enquête portait sur les conditions du logement à Lausanne, au point de vue, entre autres, du nombre d'habitations, du prix des loyers, de la salubrité, de l'état des corridors, allées, cours, caves et puits de chaque maison, la nature du sol, la propreté et le mode d'écoulement des eaux, la condition d'éclairage et d'aération, le mode d'établissement des latrines et lavoirs. A ce propos voir : André Schnetzler, *Enquête sur les conditions du logement : année 1894. Supplément au rapport général présenté à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne 1899, et Geneviève Heller, *« Propre en ordre ». Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne 1979.

7 AVL, BCCL, séance du 28 juin 1938.

8 Et cela jusqu'à la fermeture de cette travée au début du XVIe siècle.

9 Marcel Grandjean, *La Ville de Lausanne*, Bâle 1979 (MAH Vaud III), pp. 171-176.

10 Voir à ce propos la chronologie du dégagement de la Cathédrale : Sylvain Malfroy, « Le pont Bessières, la percée Viret et le dégagement de la Cathédrale », in *Mémoire vive* 13, 2004, pp. 26-35.

11 Le Corbusier & Jean Giraudoux, *La Charte d'Athènes*, 1933, Paris 1957, p. 90.

12 Contre le dégagement de la Cathédrale et émus de la démolition projetée, on trouve l'historien Georges-Antoine Bridel (1867-1946), auteur de plusieurs articles dans la *TdL*, et Maxime Raymond (1872-1951), auteur de plusieurs articles dans la *FAL*.

13 Georges-Antoine Bridel, « Faut-il réellement ‹ dégager la Cathédrale › ? », in *TdL*, 17 mars 1938.

14 Originaire de Carouge (Genève) et bourgeois de Lausanne, Virieux fait ses études d'architecture à l'EPF de Zurich. Dès 1932, il est chef du bureau du plan d'extension de la ville de Lausanne. En 1936, il remplace Eugène Bron à la tête du Service d'urbanisme et des bâtiments et architecte de l'État. En 1959, il devient de nouveau chef du plan d'extension de la Ville (ACV, Dossier ATS d'Edmond Virieux).

15 *GdL*, 8 juin 1938.

16 Il en va de même pour les plans d'extension des villes dont les concours sont déjà lancés depuis les années 1910 (date où la formation en urbanisme est proposée à l'EPF de Zurich). L'émergence d'un « urbanisme d'experts » a profité de cette série de concours, qui a continué jusqu'à la fin des années 1930. À ce propos voir : Dave Lüthi, *La construction de l'architecte*, Neuchâtel 2010, et E. Cogato Lanza, « Les métamorphoses d'un urbanisme de dilettantes », in *Alphonse Laverrière (1872-1954) : parcours dans les archives d'un architecte*, Lausanne 1999, pp. 37-42.

17 Comme Maxime Raymond, qui est alors membre du Conseil communal et député au Grand Conseil. Pourtant, dans ce cas, ce ne sont pas seulement les experts et les autorités qui sont concernés, mais aussi les citoyens qui, quant à eux, sont intégrés aux questions urbanistiques. L'idée d'urbaniste-expert de Virieux souhaite qu'on traite ces questions à l'interne et non pas avec les citoyens. L'idée fut même exprimée de « construire un escalier sur cette place, souhaitons qu'il ne soit ni monumental, ni en pierre ou ciment, mais que s'inspirant de l'« escalier du marché » on le construise tout en bois, avec un toit recouvert de tuiles » (Alois de Meuron, conseiller communal et députée au Grand Conseil, [*GdL*, 8 avril 1938]).

18 *GdL*, 8 juin 1938.

19 Marc Piccard (1904-1989) est l'élève de Karl Moser à l'École polytechnique fédérale de Zurich.

20 Marc Piccard, « Urbanisme lausannois : à la Cité », in *BTSR* 66, 1940, pp. 254-255.

21 Jean Peitrequin (1902-1969) a fait des études en ingénierie civile à l'École d'ingénieurs de Lausanne. Il fut également une personnalité politique : conseiller communal, municipal et national, député au Grand Conseil (ACV, Dossier ATS de Jean Peitrequin).

22 AVL, BCCL, séance du 28 juin 1938.

23 Bridel 1938 (cf. note 13).

24 Le Corbusier & Giraudoux 1933 (cf. note 11).

25 Eugène Bron (1870-1945), architecte de la Ville de Lausanne (1898-1906) et chef du Service des bâtiments de l'État (1906-1936).

26 *GdL*, 22 juin 1938.

27 Peitrequin 1938 (cf. note 2).

28 « Ces maisons n'ont pas de valeur, mais elles constituent un excellent contrefort pour la Cathédrale » – cf. Eugène Bron, in *GdL*, 22 juin 1938.

29 AVL, BCCL, séance du 14 avril 1938.

30 Bridel 1938 (cf. note 13).

31 En ce qui concerne la notion de modestie en architecture, nous nous sommes appuyée surtout sur : René Borruey et al., *Architecture et modestie*, Lecques 1996, et Guy Desgrandchamps, *L'architecture et la question de la modestie*, Lecques 1999.

32 « Modeste » et « modestie », in *Grand Robert de la langue française*, 2e édition, Paris 2001, pp. 1548-1549.

33 À ce propos voir : Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine : De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris 2009.

34 Peitrequin 1938 (cf. note 2).

35 AVL, BCCL, séance du 28 juin 1938.